

Voici le chapitre « Mobilité » de l'accord bruxellois

Le Soir Michel De Muelenaere Mis en ligne il y a 2 heures

Priorité au métro Nord, mais le Sud n'est pas oublié ; de nouveaux trams, de nouvelles infrastructures pour les piétons et les vélo. Notamment une piste cyclable séparée sur la petite ceinture.

La mobilité, dit la déclaration de politique régionale, doit être « *au profit du développement urbain* ». Symbolique, le sujet est repris dans le chapitre « *qualité de vie dans les quartiers* ». Il faut faciliter la mobilité, parce qu'une Région qui bouge est une région qui progresse. Objectifs : lutter contre la congestion, diminuer la pression automobile dans les quartiers résidentiels et améliorer la qualité de vie.

Classiquement, le premier accent est mis sur les « *modes actifs* » la marche et le vélo, les moyens de déplacement « *les plus durables et les moins chers* » qui ont, à Bruxelles « *un grand potentiel de croissance* ». Viennent ensuite transports en commun et, pour finir, la voiture.

Piétons

On augmentera la surface et le nombre de piétonniers, on accélèrera la mise en place des feux tricolores affichant la durée d'attente, autant que possible, on élargira les trottoirs et tout projet d'aménagement devra être 100% accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Vélos

Objectif : un réseau régional « *100% cyclable* » ; on en est loin. La petite ceinture sera dotée, sur l'ensemble du Pentagone, d'une piste cyclable séparée. Les nouveaux quartiers disposeront d'un réseau cyclable séparé. Le réseau d'itinéraire cyclable régional sera « *finalisé* » et il y aura « *de nouvelles infrastructures cyclo-piétonnes* » le long du canal. L'offre de vélos partagés et les parkings sécurisés aux abords des gares seront étendus. Vieille idée jusqu'à présent restée lettre morte : valoriser les talus de chemin de fer pour qu'ils deviennent « *un mode de déplacement pour les piétons et pour les cyclistes* ».

Transports en commun

Les « *grandes options* » du contrat de gestion de la Stib sont une priorité du gouvernement. « *Priorité absolue* » à la mise en œuvre de l'extension du métro vers Schaerbeek et Evere (début des travaux avant 2019). Mais le Sud n'est pas oublié, puisque dès le début de la législature on lancera des études pour fixer un tracé définitif. Mise en œuvre du métro entre la gare du Nord et Albert, poursuite de l'automatisation des lignes de métro 1 et 5, le métro est bien servi. Sur le reste du réseau : renforcement des fréquences, notamment pendant les vacances, en matinée, en soirée, le week-end. Priorité au tram 9 jusqu'à la VUB, prolongation du 94 jusqu'à Rodebeek, prolongation du tram 62 jusqu'à Bruxelles-National, liaison entre Delta et la porte de Namur avec un tram 71 (mais l'option du passage

chaussée d'Ixelles n'est pas précisée), tunnel sous la place Meiser et liaison « *de haute performance* » entre la garde du Nord et le Heysel traversant le site de Tour et taxis. La Région veut en outre étudier le problème des ruptures de charge et « *établira le cas échéant des liaisons directes vers le centre-ville de lignes de la seconde couronne* », améliorer la propreté, installer du wifi gratuit dans toutes les stations de métro et les arrêts en surface.

RER

La Région veut la mise en œuvre d'une « *offre RER sur la zone métropolitaine* » sans plus tarder. Dès décembre 2014 il faut améliorer la « *lisibilité de l'offre* » et dès 2017 avoir une véritable offre RER (un train tous les quarts d'heure en heure de pointe, deux trains en heures creuses et trois par heure le week-end) desservant « *au minimum 30 gares existantes* ». Il faudra de nouvelles haltes, dit la déclaration. Cette offre devra s'accompagner de la création d'au moins 20.000 places de parking de dissuasion en dehors du ring. Accord nécessaire avec la Flandre et la Wallonie là-dessus. Jonction Nord-Midi : non à toute nouvelle infrastructure « *qui déstructure le tissu urbain* ». Et pas de développement d'un nouveau terminal dans le quartier Midi sans mise en œuvre du RER au profit des Bruxellois également.

Voiture

Objectif : réduire la pression automobile et lutter contre la congestion. Le gouvernement bruxellois veut encourager le covoiturage, favoriser les véhicules électriques (bornes, administration publique, gratuité de la carte de riverain...). Meilleure gestion des feux de signalisation, meilleure coordination des chantiers, limitation des places de stationnement en voirie compensée, pour les riverains, par des places hors-voirie. Le gouvernement encouragera des systèmes de « *parkings partagés* », notamment pour les nouveaux immeubles. La Région annonce la création de 10.000 places de parking « *aux lieux de correspondance entre la route et les transports en commun* ». Bruxelles annonce aussi qu'elle engagera le « *réaménagement des entrées de ville* » (notamment le viaduc Herrmann-Debroux et l'arrivée de l'E40 à Reyers) « *afin de transformer les axes autoroutiers de pénétration en boulevards urbains* ».

Taxis

La Région veut développer l'offre de taxis collectifs, créer un service de taxis à bas prix, généraliser l'accès des taxis aux sites propres des bus. Le gouvernement annonce par ailleurs qu'il se penchera sur l'encadrement juridique des systèmes « *alternatifs* » comme Uber.